

PACES : INSCRIPTIONS DEFINITIVES AUX FILIERES

2^{ème} SEMESTRE 2018-2019

(affichage au Petit Amphi – Faculté de Médecine)

Vous disposez **jusqu'au 31 mars 2019** pour vérifier l'exactitude de la saisie des inscriptions aux filières de la PACES pour l'année 2018-2019.

La(les) case(s) cochée(s) **XXXX** = Filière(s) choisie(s)

Toute discordance avec votre formulaire d'inscription doit être signalée au bureau n° 2 du Service de la Scolarité pour le 31 mars 2019 au plus tard.

Aucun ajout de filière ne peut être fait.

Cette liste sera définitivement validée le 1er avril 2019.

Les listes des **classements indicatifs** par filière seront affichées **après le 1^{er} avril**.

Strasbourg, le 19 mars 2019

Le Doyen